



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association Nationale des Retraités de la Police
(A.N.R.P.)**

Jeudi 5 mai 2022 - Strasbourg

Le jeudi 5 mai 2022, à 10h13, les membres de l'Association Nationale des Retraités de la Police se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président national, à l'Hôtel Novotel Centre Halles, Salle Est-Ouest, 4 Quai Kléber, 67000 Strasbourg,

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

BALAUD Joël : Président national, membre du Bureau national,
BENITEZ Pascal : Administrateur
BERGA Michel : Administrateur
DAHLEM Roland : Vice-président national, membre du Bureau national
DECHASSAT Daniel : Administrateur, membre du Bureau national
FIGUEREDO Jean : Administrateur
FREMINET Gérard : Administrateur, membre du Bureau national
GASSERT Jacques : Administrateur, membre du Bureau national
GROUBER Michel : Administrateur
IMHOFF Bernard : Administrateur
LEHMANN Daniel : Administrateur
LUTZ Albert : Administrateur
MANTE Jean-Claude : Administrateur
NAHON Roger : Administrateur
NOIRIEL Christian : Trésorier national, membre du Bureau national
OLIVAN Louis-François : Administrateur, membre du Bureau national
PEDROTTI Maurice : Administrateur
SIMON Marie-Dominique : Administrateur
STRAVOPODIS Marc : Administrateur, membre du Bureau National

Les administrateurs excusés (avec remise d'un pouvoir)

HALLARD Michel
LAFFITTE Gérard
MONTROYA Francis

Les membres de la Commission de Contrôle Financier (sans droit de vote)

BACHER Etienne
DUBOIS Jean

Les membres actifs :

KOPPITZ Jean-Claude

Les membres actifs excusés (avec remise d'un pouvoir) :

BABANDO Roger
BENQUET Jean-Michel
BEVILACQUA Maria
BOUGNON Jean-Paul
BREARD Michel
COUDERT Guy
CRENIER Emilienne
COULBOIS JACQUES

GUMILA Roland
LAMANDE Marie-Françoise
LAMIA Léonard
TOUGERON Eliane

Les membres cooptés absents : Par décision du Président national

BECKER Francis
WALTER François

1) Propos d'ouverture et désignation du Président et secrétaire de séance.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Joël BALAUD, Président national de l'association. Il était assisté d'une Secrétaire de séance, Madame Gaëlle PASSERIEUX, responsable administrative et comptable de l'association.

Le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10h13 et propose un Président de séance et une Secrétaire de séance, **cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence, après un mot de bienvenue l'ordre du jour est rappelé :

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et Secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal antérieur du 24 juin 2021.
- 3) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication par le Président national, débats et votes des rapports.
- 4) Rapport du Trésorier national par Christian NOIRIEL, débats et vote du rapport.
- 5) Rapport d'information de la C.C.F. par Etienne BACHER et Jean DUBOIS.
- 6) Approbation des comptes (exercice 2021) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2023
- 7) Projet de vente du Centres Georges Brunelin St-Laurent-de-Neste par Gérard FREMINET, débats et votes.
- 8) Modification des statuts par Gérard FREMINET, débats et votes.
- 9) Modification des statuts et du règlement intérieur de la Caisse de Solidarité.
- 10) Divers

Le Président précise que l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de l'AGO ont été adressés par mail à chacun des participants en complément des convocations. Ces documents figurent en annexe du présent procès-verbal (PV du 24 juin 2021, tableau comparatif des statuts).

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- La feuille de présence certifiée exacte
- Les pouvoirs des personnes représentées
- Les procès-verbaux des dernières AGE et AGO
- Les comptes de l'exercice 2021
- Les rapports et annexes de l'exercice 2021

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il excuse les administrateurs absents Messieurs HALLARD, LAFFITTE et MONTOYA et précise qu'à son grand regret Monsieur HALLARD l'a informé de son souhait de quitter la Présidence de la Section de Paris Ile-de-France pour raison de santé. Il salue la présence des administrateurs qui ont rejoint le Conseil d'Administration l'année dernière et remercie la Responsable administrative et comptable et l'Assistante informatique pour la qualité de leur travail. Le Président demande à l'Assemblée, de faire une minute de silence pour les collègues disparus.

Le Président propose de présenter son rapport après l'intervention du Trésorier national et de la C.C.F. et aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

2) Approbation du procès-verbal antérieur du 24 juin 2021.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2021 à l'Hôtel Novotel Centre Halles, Salle Est-Ouest, 4 Quai Kléber, 67000 Strasbourg, a été diffusé aux participants par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

3) Rapport financier du Trésorier national

Le Président donne la parole au Trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2021. Son exposé porte notamment sur le total du bilan, les produits d'exploitation et le résultat net.

Il présente le bilan pour l'exercice 2021

Total du Bilan :	1 412 4972 EUR
Produits d'exploitation :	58 589 EUR
Résultat net :	- 164 152 EUR

Il résume les faits marquants de l'année en détaillant l'ensemble des recettes et des dépenses, les biens immobiliers et fait un point sur l'ensemble des comptes et placements de l'association. Il précise que les recettes ont chuté de 12.77%, les charges d'exploitation (regroupant l'ensemble des dépenses de l'année) ont subi une légère augmentation de 1.27%, le poste de charges le plus significatif constitué des salaires et cotisations sociales représentent 38.48% de l'ensemble des charges mais précise qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager des économies sur ce poste lorsqu'on connaît l'importance et le caractère indispensable du travail effectué par nos secrétaires.

Il présente ensuite les dépenses effectuées sur le compte de solidarité pour venir en aide aux adhérents et à leur famille ou pour leur offrir des cadeaux dans le cadre de la Tombola ou des fêtes de fin d'année.

Compte tenu de la situation financière de l'association et de ses pertes annuelles, il conclut en indiquant que l'association peut poursuivre son activité dans les mêmes conditions de fonctionnement pendant une durée de 4 à 5 ans. Il faudra ensuite envisager les mesures à prendre pour l'avenir et le devenir de l'association.

Il termine en adressant ses remerciements et félicitations au Président, aux membres du Bureau National pour le sérieux avec lequel ils gèrent l'association, facilitant l'exercice de sa fonction et remercie les secrétaires pour leur professionnalisme, leur réactivité et leur disponibilité.

4) Rapport d'information de la C.C.F.

Le Président donne la parole aux membres de la Commission de Contrôle Financier.

Avant d'entrer dans les détails du rapport, Monsieur DUBOIS rappelle le rôle de la Commission de Contrôle Financier et le contexte de la précédente AGO qui s'est tenue le 24 juin 2021 à Strasbourg, au cours de laquelle les comptes 2019 et 2020 ont été présentés et approuvés.

Il précise qu'en raison des mesures sanitaires, la vérification des comptes s'est déroulée à distance : tous les documents ou renseignements nécessaires pour mener à bien leur mission ont été transmis par mail et remercie les membres du Bureau National et le secrétariat pour leur disponibilité et l'excellence des réponses obtenues.

L'ensemble des vérifications et contrôles permettent d'attester que les comptes sont tenus conformément aux règles comptables en vigueur et aux statuts de l'association de manière sincère et véritable. Les chiffres présentés par le Trésorier reflète une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de l'association.

Il indique que les dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'association sont parfaitement maîtrisées, et sont difficiles à diminuer encore plus, sauf à supprimer celles liées à la revue, ce qui ne paraît pas envisageable. La vente du centre de St Laurent permettrait de faire des économies (taxes foncières).

Il précise que la seule issue envisageable pour rétablir l'équilibre des comptes résiderait dans l'augmentation importante du nombre des adhérents mais difficilement réalisable.

Au regard des liquidités et du patrimoine de l'association, en l'état actuel, l'ANRP dispose de quelques années devant elle avant de devoir envisager sa dissolution.

Il conclut en saluant les efforts déployés par le Président, les membres du Bureau, du Secrétariat, et la rigueur qu'ils manifestent dans la gestion de l'ANRP, les membres de la C.C.F. atteste, une fois encore la sincérité et la fidélité des comptes présentés et appellent l'assemblée à délivrer quitus au bureau sortant, sans la moindre réserve, pour les comptes de l'exercice 2021.

L'assemblée générale, après la lecture du rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2021, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

L'assemblée donne quitus au bureau sortant pour sa gestion de 2021, à l'unanimité.

5) Approbation des comptes (exercice 2021) et fixation du montant de la cotisation ANRP 2023.

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité
les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.**

Conformément aux statuts, le Président propose de ne pas changer le taux de la cotisation annuel est de fixer le taux de la cotisation 2023 à 45 euros et 25 euros pour les veuves et les veufs :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication

Le Président fait le bilan de l'année et présente son rapport regroupant la communication, les activités et la situation globale de l'association et son avenir.

Il commence son exposé en détaillant les points satisfaisants : outils de communication (blog, site, revue, relations épistolaires avec les adhérents), liens avec les administrations, les partenaires. Il souligne les contacts qui ont été noués ou renforcés avec beaucoup d'organismes : Fondation Jean Moulin, l'ANAS, Orphéopolis, Services du Ministère de l'Intérieur, de la DGPN, des Polices Municipales destinataires de la revue Informations Police ainsi que plusieurs compagnies de CRS à l'occasion de leurs anniversaires de création auxquels se sont rendus des représentants de l'ANRP. Il mentionne aussi l'association Police et Humanisme qui a organisé la dernière célébration de la St Martin (Patron des Policiers) à Strasbourg où plusieurs membres du CA se sont rendus et en dernier lieu le SNPPS qui a invité des représentants de l'ANRP à son dernier Comité exécutif à Lille, et précise que le Président et la chargée des retraités du SNPPS sont venus le rencontrer dernièrement à Strasbourg pour renforcer leurs liens avec l'ANRP.

Il termine cette partie communication en précisant que Messieurs DUBOIS et GASSERT ont préparé une plaquette pour présenter et faire connaître l'association, que des promotions d'ouvrages et de romans (dont les auteurs sont en général d'anciens policiers) sont faites par le biais de la revue et souligne que l'ANRP est présente sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn et conclut en indiquant que l'ANRP est toujours en perte d'adhérents et indique que la cession du Centre Brunelin à Saint-Laurent-de-Neste ne sera pas avantageuse financièrement pour l'ANRP.

Les contacts noués avec les services, groupes et associations de policiers ont permis de faire des adhésions mais insuffisante pour assainir les finances. La rencontre avec le SNPPS pourra aboutir à un partenariat permettant de faire connaître et de guider les futurs retraités du SNPPS vers l'ANRP, qui devra être suffisamment attractive pour susciter des adhésions. Il pense que les actions menées dans le cadre d'associations de retraités comme Retraité Agir Ensemble, et les prises de positions publiques de l'ANRP pour soutenir les forces de l'ordre sont attractives.

Il indique que la pandémie n'a pas permis de donner la possibilité d'organiser des activités à part quelques-unes par le biais des sections.

L'ANRP a besoin de nouveaux adhérents, de nouveaux partenariats pour survivre. Ce type d'association n'étant plus attractive, il préconise de modifier la structure en se limitant à quelques sections locales ou en simplifiant l'association mais souhaiterait dans l'idéal qu'elle conserve sa forme actuelle avec l'aide de tous.

Le Président propose de mettre voix son rapport, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et d'activités : L'assemblée générale, après la lecture du rapport moral sur l'activité et la gestion de l'association au cours de l'exercice 2021, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

Suspension de séance à 12h00

Reprise de séance à 14h33

7) Projet de vente du Centre Georges Brunelin St Laurent-de-Neste

Le Président donne la parole à Monsieur FREMINET chargé du Dossier de St-Laurent.

Monsieur FREMINET indique que les évènements significatifs recensés depuis la construction du Centre Georges Brunelin à St-Laurent-de-Neste en 1969 jusqu'à la dernière AGO du 24 juin 2021 ainsi que les éléments d'appréciation de l'évolution de la situation ont déjà été présentés et débattus lors des précédentes réunions du CA, AGE et AGO. Il rappelle les 3 décisions qui ont été prises durant ces réunions :

Le Président national est autorisé :

- à vendre le bien,
- à céder le bien à un euro symbolique à la commune de St-Laurent-de-Neste,
- à céder le bien sous la forme de don à une œuvre du Ministère de l'Intérieur (Orphelinat, Fondation Jean Moulin ou autres)

Depuis que la décision a été prise de vendre le Centre Brunelin, différents acheteurs ont visité le centre de vacances, malgré la dégradation des bâtiments, certains d'entre eux ont procédé à des études complètes et chiffrées afin de réhabiliter les bâtiments en logement locatif. Aucun de ces investisseurs n'a pu finaliser son projet faute d'avoir pu trouver les financements nécessaires.

Monsieur FREMINET fait ensuite le point sur l'évolution de la vente, et détaille les faits marquants en 2021 :

- Défection d'un des acheteurs (Monsieur LATINO) qui au moment de signer le compromis de vente demandait un délai supplémentaire de 24 mois pour trouver ses financements,
- Nouveaux investisseurs intéressés par le site :

Association TRAIT D'UNION 65 qui souhaite acquérir le bien pour créer une structure pour accueillir ponctuellement aidants et aidés, avec le soutien de la commune, du département, ainsi que de plusieurs organismes publics dont l'ARS. La finalisation du projet de TRAIT D'UNION 65 nécessitera encore au minimum deux années d'études et préconise l'acquisition du bien par la commune pour un euro symbolique afin de sécuriser le projet.

Agence IMMODEF réseau immobilier militaire contactée par le Président national en complément des agences déjà mandatées, cette structure a trouvé des investisseurs potentiels : un premier acquéreur (Monsieur POILVE) qui souhaitait reconvertir les bâtiments en logements pour du personnel militaire de Tarbes, cet acheteur a dû abandonner son projet, le coût global des travaux ayant fortement augmenté en raison d'une forte pression actuelle sur les matières premières et de l'explosion des coûts qui en résulte.

Un 2^e acquéreur (Monsieur PARE) qui s'est présenté récemment pour l'acquisition du site de Saint Laurent de Neste, et doit prochainement aller visiter le bien et se mettre en relation avec le maire de la commune de Saint Laurent de Neste pour l'étude de faisabilité en lien avec la commune et l'intercommunalité.

La finalisation des projets de ces acquéreurs nécessite encore un délai important, il serait donc opportun de donner suite aux deux solutions raisonnables existantes ce jour, et de confirmer ainsi les votes sur le même sujet déjà exprimés à l'unanimité lors de la dernière AGO du 24 juin 2021 :

- l'une autorisant le Président national à céder le bien, y compris pour un euro symbolique, à la commune de St-Laurent-de-Neste ;
- la seconde autorisant le Président national à céder le bien sous forme de don à une œuvre du Ministère de l'Intérieur ou autre.

Il conclut en indiquant qu'il sera très difficile de vendre le site (centre délabré, nécessité d'investissements lourds, secteur d'activités économiques guère attractif) et précise que le centre occasionne des fortes dépenses annuelles et des risques importants : taxes foncière, entretien du terrain (arbres), bien non assuré, bâtiments plusieurs fois vandalisés, destruction et vols de matériaux. La vente du bien à un euro symbolique ou la cession gratuitement permettra de plus être exposés aux divers risques susmentionnés et permettra de faire des économies pérennes de coûts importants.

Au vu des éléments présentés, Monsieur FREMINET demande à l'assemblée d'autoriser le Président de l'ANRP à pouvoir vendre le Centre Georges Brunelin à la commune, en se laissant la possibilité de rajouter certaines conditions comme : vendre le bien à un euro symbolique ou le vendre à un montant minime, se laisser une possibilité de vendre certains arbres à un forestier, rajouter une clause permettant de récupérer de l'argent sur la vente, si la commune réussit à vendre le bien plus cher que son achat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Modification des statuts

Le Président donne la parole à Monsieur FREMINET qui expose les motifs de modifications des statuts de l'association et présente le projet des nouveaux statuts indexé au présent procès-verbal.

Aucune question n'étant posée, le président met successivement aux voix les modifications proposées.

L'assemblée adopte à l'unanimité les statuts incluant les modifications demandées.

9) Divers

Durant les débats entre les membres de l'assemblée, plusieurs sujets ont été abordés en particulier pour essayer d'augmenter les revenus de l'ANRP et sont détaillés dans cette rubrique :

- a) Subvention : essayer de faire une demande de subvention auprès de la Mairie du 15^{ème} ou la Mairie de Paris, il a été précisé que les demandes de subvention peuvent être faites auprès de toutes les mairies mais ont très peu de chance d'aboutir.

Monsieur BENITEZ propose de préparer un dossier pour détailler les étapes à suivre pour demander une subvention et de se renseigner auprès de la Mairie de Bernes-sur-Oise. Décision prise de faire un courrier de demande de subvention.

- b) Publicité : proposer à des mutuelles d'insérer une publicité de leurs organismes dans la revue ou faire appel à une régie publicitaire afin d'avoir une autre possibilité de gain d'argent.

Des réserves ont été émises au sujet des régies publicitaires : L'ANRP a eu dans le passé des problèmes judiciaires à cause de régies publicitaires, risques d'arnaques, gestion à surveiller, il est préférable de traiter directement avec les annonceurs.

Les publicités doivent être sélectionnées, il faut que cela puisse intéresser les adhérents et les lecteurs de la revue. Il est précisé que la majorité des commerçants n'utilisent plus la presse pour développer leur image mais les réseaux sociaux et google pour augmenter leur référencement.

Les mutuelles contactées demanderont certainement une clause de non concurrence.

- c) Recrutement : les tentatives menées pour essayer de recruter ont été infructueuses, certains collègues retraités ne souhaitent plus avoir de contact avec ce milieu, mauvaises expériences avec l'administration... Il devient difficile de recruter à part par relation ce qui limite les possibilités. Il est important de rendre l'ANRP attractive afin d'élargir le cercle des adhérents. Il est décidé de constituer un groupe de travail recrutement : Messieurs BENITEZ, BERGA, DECHASSAT, GASSERT ont proposé leur candidature et Monsieur DUBOIS apportera son soutien.
- d) Immobilier : il a été proposé de mettre en location 2 appartements de l'ANRP, soit un bail de location classique, soit une colocation de préférence à de jeunes policiers ce qui permettrait d'augmenter la visibilité de l'association auprès des actifs. Afin de pouvoir avancer ce dossier, il a été décidé de constituer un groupe de travail logement : Monsieur STRAVOPODIS, Monsieur NOIRIEL, Madame PASSERIEUX constitueront ce groupe avec le soutien de Monsieur BACHER. Afin de pouvoir estimer les besoins des jeunes policiers, il faudra contacter les services de logement de la Fondation LEPINE et de la Préfecture de Police.
- e) Défense des forces de l'ordre : afin d'augmenter la visibilité de l'ANRP auprès des actifs et collecter un peu d'argent, il a été proposé que l'association se constitue partie civile dans certains dossiers afin de soutenir les forces de l'ordre. Des réserves ont été exprimées : certaines actions nécessiteraient des frais d'avocat, si l'ANRP représente dorénavant les actifs et les retraités cela engendrera un changement de statut.

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h48

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Strasbourg, le 5 mai 2022

Le Président de séance



Joël BALAUD
Président National

Le Secrétaire de séance



Gaëlle PASSERIEUX
Responsable administrative
et Comptable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 5 mai 2022
Strasbourg

ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE
26 rue Sainte-Félicité
75015 PARIS